

Conditions générales de vente (CGV) pour les cours

1. Généralités

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente («CGV») s'appliquent à toutes les prestations de formation et tous les cours proposés par le prestataire de cours à un client ou un autre tiers participant au cours (le «client» ou le «participant au cours»).
- 1.2. Les présentes CGV s'appliquent de manière exclusive. Les conditions du client s'opposant ou divergeant des présentes CGV ne sont pas reconnues, à moins que le prestataire de cours les ait expressément approuvées par écrit une par une.

2. Conclusion du contrat

- 2.1. Sauf indication explicite contraire, les offres de cours et les présentations de l'offre de cours par le prestataire de cours ne constituent pas une offre de conclusion d'un contrat ferme avec le client.
- 2.2. En s'inscrivant auprès du prestataire de cours par Internet, e-mail, téléphone ou tout autre moyen de communication, le client soumet une offre ferme en vue de la conclusion d'un contrat avec le prestataire de cours. Le client reçoit un accusé de réception de la commande (accusé de réception de l'inscription). Cette confirmation ne constitue pas une acceptation de l'offre, mais vise uniquement à informer le client que le prestataire de cours a bien reçu son inscription. Le client doit immédiatement vérifier l'accusé de réception et signaler toute erreur éventuelle dans les plus brefs délais. Le prestataire de cours signalera le cas échéant séparément au client les éventuelles erreurs contenues dans les informations relatives à l'offre de cours sur le site Internet ou dans toute autre documentation publicitaire et il lui soumettra une contre-offre.
- 2.3. Le contrat avec le prestataire de cours est conclu lorsque celui-ci accepte cette offre par l'envoi au client de l'invitation à un cours.
- 2.4. L'acceptation intervient sous réserve de la recevabilité juridique et de la disponibilité de la prestation commandée. Si le prestataire de cours ne peut accepter l'offre du client, le client est informé de l'indisponibilité de la commande à la place de l'acceptation de cette dernière.
- 2.5. Le prestataire de cours se réserve le droit de renoncer à la tenue du cours si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, les personnes inscrites sont informées au plus tard trois jours avant la date du cours. Aucun frais ne leur sera facturé.

3. Tenue des cours

- 3.1. Pour des raisons d'organisation, le prestataire de cours se réserve le droit de reporter ou de regrouper les cours ou encore de modifier le lieu de leur tenue. En cas d'absence du responsable du cours, le prestataire de cours peut changer de responsable ou désigner un suppléant.

- 3.2. Les formations en ligne ont lieu en temps réel. Les formateurs et les participants communiquent par chat vidéo. L'enregistrement du cours n'est autorisé qu'avec l'accord écrit du prestataire de cours. Le client est responsable de la mise à disposition de la configuration système nécessaire pour la tenue de la formation en ligne (p. ex. programmes de chat vidéo). Les données de connexion nécessaires à la tenue de la formation en ligne sont envoyées au client avec la confirmation d'inscription.
- 3.3. Le prestataire de cours se réserve le droit d'exclure des participants d'un cours pour motifs graves (p. ex. non-paiement des frais du cours, atteinte à l'honneur, harcèlement, dommages aux biens, etc.).

4. Prix, échéance et paiement

- 4.1. Les prix par participant publiés dans le programme du cours, sur le site Internet du prestataire et dans ses offres sont fermes, s'entendent hors TVA et sont payables TVA comprise. Les prix par participant qui figurent dans les offres et les éventuels rabais accordés sont strictement liés au nombre de participants et à l'organisation du cours indiqués dans l'offre. En cas d'inscription d'un nombre de participants autre que celui indiqué dans l'offre ou de souhait d'une organisation de cours différente, le prestataire du cours se réserve le droit de renoncer à sa tenue. Si le cours est tenu, les prix publiés dans le programme du cours s'appliquent pour chaque participant.
- 4.2. Les factures sont envoyées à l'adresse de facturation indiquée lors de l'inscription. Toute information supplémentaire dont le client aurait besoin sur la facture (numéro de facture individuel, etc.) doivent être mentionnées lors de l'inscription. Après l'établissement de la facture, toute modification de l'adresse de facturation ou toute information supplémentaire demandée sur la facture sera facturée au client.
- 4.3. Sauf accord contraire, les factures doivent être acquittées sans aucune déduction 10 jours après l'établissement de la facture. Après expiration du délai de paiement à dater de la facturation/valeur, le prestataire de cours est en droit d'exiger le remboursement des frais de relance et de facturer des intérêts de retard se montant à 5 % par an à compter de la date de facturation/valeur.
- 4.4. Le non-paiement des frais de cours n'est pas considéré comme une annulation. Les cours non suivis ne peuvent pas être rattrapés et les frais de cours acquittés ne sont pas remboursés.

5. Conditions requises pour les participants au cours

- 5.1. La mise en place et l'utilisation de plateformes élévatrices sont physiquement éprouvantes. Le participant au cours doit être physiquement apte et en bonne condition. En principe, il ne doit pas présenter de problèmes de vue, d'audition, de maladies cardiaques, d'hypertension artérielle, d'épilepsie, de vertiges, de troubles de l'équilibre ni de fonctionnement limité des membres. En outre, il ne doit présenter ni dépendance à l'alcool, ni toxicomanie, ni maladie psychique, et ne pas suivre le cours sous l'emprise de l'alcool, de drogues ou de médicaments pris en quantité excessive.
- 5.2. Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans ne sont pas admis au cours. Exception: apprentis (formation professionnelle initiale) munis une autorisation de l'office cantonal de la formation professionnelle.

5.3. Le cas échéant, le participant au cours est tenu d'attirer l'attention de son employeur sur les problèmes mentionnés ci-dessus. Dans tous les cas, l'employeur est responsable vis-à-vis du prestataire de cours.

6. Autres responsabilités de l'employeur

- 6.1. L'employeur du participant est tenu de mettre à sa disposition un équipement de protection individuelle (EPI) adapté. Sont prescrits: harnais de sécurité avec longe de retenue courte, casque, chaussures de protection, gilet de protection et vêtements adaptés aux conditions météorologiques.
- 6.2. L'employeur du participant est seul responsable de la mise en œuvre et du respect des connaissances acquises.

7. Désinscription

7.1. En cas de désinscription, les frais suivants sont facturés:

- En cas de désinscription avant l'envoi de l'invitation ou dans les 10 jours qui précèdent le début du cours: aucun frais.
- En cas de désinscription moins de 10 jours mais jusqu'à 24 heures avant le début du cours: 50 % du prix convenu.
- Moins de 24 heures avant le début du cours: 100 % du prix convenu.

7.2. Les frais sont facturés même si le participant inscrit a été empêché pour des raisons de santé, de force majeure ou pour d'autres motifs. Les frais ne sont pas facturés en cas de remplacement du participant par un autre participant.

8. Garantie et responsabilité

- 8.1. Le prestataire de cours décline, dans la mesure où la loi le permet, toute responsabilité pour tous les cours et événements organisés par le prestataire. La responsabilité du prestataire de cours pour ses propres fautes ainsi que celles de ses employés, représentants légaux et auxiliaires d'exécution se limite à la prémeditation et à la négligence grave et au montant payé par la personne lésée pour le cours en question. Il est de la responsabilité des clients participants de contracter une couverture d'assurance suffisante.
- 8.2. Toutes les informations transmises dans les cours et contenues dans les supports de formation ont été collectées avec soin. Le prestataire de cours décline toute responsabilité quant à l'actualité, l'exactitude, l'exhaustivité et la qualité desdites informations. Les auteurs et éditeurs ne sauraient être tenus pour responsables des dommages matériels ou immatériels résultant de l'utilisation ou de la non-utilisation des informations présentées ou de l'utilisation d'informations erronées et/ou incomplètes, dans la mesure où il n'est pas prouvé que l'éditeur a commis une faute intentionnelle ou une négligence grave.
- 8.3. L'utilisation des installations du prestataire de cours se fait à ses propres risques. Le prestataire de cours décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets. Les participants au cours sont tenus de respecter les directives officielles en vigueur (p. ex. règles d'hygiène) ainsi que les consignes de sécurité et le règlement intérieur du prestataire de cours. La fréquentation des locaux du prestataire du cours (y compris les

partenaires, les ateliers externes et les locaux loués à d'autres entreprises) est interdite aux participants présentant des symptômes de maladie, en cas de suspicion de contamination par des agents pathogènes transmissibles et/ou en cas de quarantaine ordonnée (par les autorités ou par eux-mêmes). Le risque de contamination ne peut être totalement exclu, même si les règles d'hygiène sont respectées. Le prestataire du cours exclut toute responsabilité à cet égard.

- 8.4. Le client ne peut faire valoir aucun droit en cas de non-atteinte des objectifs du cours, notamment aucun remboursement des frais de cours.

9. Droits d'auteur

- 9.1. Tous les droits d'auteur sur les supports de formation appartiennent au prestataire de cours ou au tiers collaborant avec ledit prestataire. Les supports de formation ne peuvent être utilisés que par le client. Toute reproduction, diffusion, publication ou autre transmission des supports de formation par le client à des tiers est soumise à l'accord écrit préalable du prestataire de cours.

10. Modification du programme, du prix et des CGV

- 10.1. Le prestataire du cours se réserve le droit de modifier à tout moment le programme du cours, les prix ainsi que les CGV. La version en vigueur au moment de l'inscription fait foi et ne peut être modifiée unilatéralement pour la conclusion du présent contrat.

11. Protection des données

- 11.1. Les données nécessaires au déroulement des opérations sont enregistrées dans le strict respect des dispositions légales en vigueur. Toutes les données personnelles sont traitées de manière confidentielle.

12. Clause de sauvegarde

- 12.1. La nullité de certaines dispositions des présentes CGV n'affecte pas la validité des autres dispositions. La disposition caduque sera remplacée par une nouvelle disposition dont les effets économiques se rapprochent le plus possible de la disposition caduque.

13. Droit applicable et for compétent

- 13.1. Tous les rapports juridiques avec le prestataire de cours sont régis par le droit matériel suisse, à l'exclusion totale du droit des conflits de lois et de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980.
- 13.2. Le for compétent pour le jugement de tous les litiges découlant des présentes CGV ou en rapport avec celles-ci et avec les prestations de formation et les cours proposés par le prestataire de cours est le siège du prestataire du cours.